

# Grands barrages, grands dommages

par Jean-Claude HUOT,\* Lausanne

*Edifices de prestige, les grands barrages ont longtemps été considérés comme des instruments indispensables du développement. Alors qu'est célébrée en 2003 l'Année internationale de l'eau douce, les voix qui contestent ce point de vue sont toujours plus nombreuses. Présentation des enjeux de cette controverse.*

«**Z**hong Jian se souvient toujours de l'endroit où se trouvait sa maison à l'ombre du pont traversant un affluent du Yang-Tsé. Il marche le long d'une rue de la vieille ville de Wanzhou, montrant l'endroit où s'élevait l'école primaire de sa fille. Tout ce qui reste, ce sont des tas de pierres attendant d'être transportés avant que l'eau ne couvre la partie basse de la ville à cause de la montée des flots provoquée par le barrage des Trois Gorges.»<sup>1</sup>

Ce témoignage d'une personne déplacée à cause de la construction du barrage sur le Yang-Tsé illustre bien l'impact des grands barrages. Une telle entreprise bouleverse l'existence de millions de personnes : leur cadre de vie est noyé par les eaux, elles doivent s'installer ailleurs et souvent elles ne profitent en rien des avantages procurés par la nouvelle construction.

## Le barrage des superlatifs

Le barrage des Trois Gorges est le plus gigantesque des grands barrages (185 m de haut, 2,3 km de long). Il forcera au déplacement près de 2 millions de personnes en créant, dès juin de cette année, un lac de

600 km<sup>2</sup>, sur une surface de 1084 km<sup>2</sup>. Pour imaginer ce que cela signifie, il faut se représenter un barrage sur le Rhône de 500 m de long et de 170 m de haut, en aval de Genève. Un million de personnes devraient quitter leur logement de Genève à Sierre. Les vieilles villes, les châteaux et les abbayes des bords du Léman et du Valais seraient inondés.

Un cataclysme de cette ampleur est en train de se produire dans la vallée du Yang-Tsé. Les travaux de construction, commencés en 1993, entrent cette année dans leur ultime étape. En juin prochain, le barrage des Trois Gorges sera partiellement rempli. De son niveau actuel de 66 m, l'eau passera à 135 m, avant d'atteindre la cote maximale de 175 m. Huit villes seront alors englouties, 4500 villages disparaîtront, 800 sites culturels, historiques et archéologiques seront noyés à jamais. Seuls certains d'entre eux auront été déplacés ou seront protégés des flots.

Dès le mois d'août, le barrage produira donc de l'électricité. Quand il sera achevé, en 2006, il aura une puissance de 18 000

\* Secrétaire permanent de la Déclaration de Berne, [www.ladb.ch](http://www.ladb.ch).

MW, soit plus que toutes les centrales hydroélectriques et nucléaires de Suisse, et il pourra couvrir 9 % des besoins en électricité de la Chine. Ce barrage a également pour mission de maîtriser les inondations provoquées par le Yang-Tsé et d'assurer la navigabilité du fleuve jusqu'à la ville de Chongqing, au bout du lac.

Mais un projet d'une telle ampleur ne va pas sans dommages «collatéraux» : disparitions d'espèces animales rares, dont un dauphin d'eau douce, modification du climat, régime des eaux bouleversé tant en amont qu'en aval, pollutions, alluvions



Construction du barrage des Trois Gorges (août 2001).

s'accumulant dans le bassin... Les avertissements des experts n'ont pas manqué depuis le début des années 80, mais ni les rapports affirmant que le barrage ne changerait rien aux inondations survenant en aval, ni les études annonçant les pollutions à venir ou l'ensablement des ports n'ont modifié l'avis du gouvernement. Les condamnations pour corruption, les fissures apparues dans le barrage en raison des matériaux défectueux utilisés ou les campagnes internationales de protestation contre le coût économique, social et environnemental du projet n'ont rien changé non plus. Le barrage sera mis en eau cet été et il sera terminé en 2006.

Le cas du barrage des Trois Gorges n'est pas isolé. D'autres ouvrages font l'objet de controverses. Un barrage est qualifié de grand quand il mesure plus de 15 m de haut et retient 3 millions de m<sup>3</sup> d'eau au moins. Il en existe 45 000 dans le monde, dont 144 en Suisse (La Grande Dixence, Mauvoisin par exemple), 4 000 en Inde et 22 000 en Chine !

La plupart des grands barrages construits depuis les années '50 se situent dans des pays en développement. Ils touchent les plus grands fleuves de la planète. Le bassin du Mékong est destiné à abriter 50 grands barrages, dont celui de Yali, au Vietnam. Entre le Tigre et l'Euphrate, la Turquie prévoit plus de 20 barrages dans son Projet du Sud-Est anatolien (Gap), dont celui d'Ilisu dans lequel une entreprise suisse est impliquée. En Inde, c'est le fleuve Narmada qui est menacé par une trentaine d'installations, dont celle de Sardar Sarovar près de son embouchure dans la mer d'Oman. Sur le Nil blanc, l'Ouganda planifie la construction d'un barrage qui ferait disparaître une des principales attractions touristiques du pays, les chutes de Bujagali. Dans l'Amazonie brésilienne, les mines de bauxite et la production d'aluminium sont à l'origine de plusieurs installations hydroélectriques.<sup>2</sup>

Ces barrages ont en commun plusieurs caractéristiques : ils détruisent des terres cultivables et des écosystèmes, déplacent des populations qui n'en profitent guère, coûtent très chers et impliquent les plus grands acteurs mondiaux de la finance, de l'industrie ainsi que les principaux gouvernements. En Chine, le barrage des Trois Gorges coûtera au moins 24 milliards de dollars. La filiale suisse de l'entreprise Alstom, impliquée dans la construction de la centrale électrique, bénéficie d'une garantie contre les risques à l'exportation couverte en dernier ressort par la Confédération.<sup>3</sup> En Ouganda, la construction du barrage de Bujagali est confiée à une entreprise américaine et son financement est assuré par la Banque mondiale. Dans ce cas également, la branche suisse d'Alstom est impliquée.<sup>4</sup> Sa réalisation engendrerait un accroissement considérable de la dette publique ougandaise.

## Un tournant

Ces problèmes ont été mis en évidence par la Commission mondiale des barrages. Créée en 1998 sous l'égide de la Banque mondiale et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) suite à l'action concertée d'organisations non-gouvernementales, la commission a réuni autour de la table tous les acteurs de la problématique des grands barrages : ONG, industries, institutions publiques et scientifiques. C'est ainsi que Göran Lindahl, le PDG d'Asea Brown Boveri, a côtoyé durant deux ans Medha Paktar, figure charismatique des habitants de la vallée de la Narmada (Inde) en lutte contre plusieurs grands barrages.

Le rapport de la Commission mondiale des barrages (novembre 2000) pose un constat sans appel. Après avoir examiné dans le détail plusieurs grands barrages, il constate que ces édifices produisent dans l'ensemble moins d'électricité que prévu,

ne fournissent pas l'eau attendue et ne permettent pas de contrôler les inondations. De plus, ils coûtent plus cher que prévu, si bien que leur rentabilité est loin de répondre aux attentes. Souvent, d'autres moyens auraient pu être mis en œuvre à moindre coût pour atteindre les mêmes objectifs. La commission relève en outre «une absence généralisée de volonté de faire face aux problèmes du déplacement de populations» et les impacts sur les écosystèmes dans l'ensemble «plus négatifs que positifs». Enfin, elle déplore que «les groupes défavorisés et autres groupes vulnérables, ainsi que les générations futures, assument probablement une part disproportionnée des coûts sociaux et environnementaux des projets de grands barrages, sans obtenir une part comparable des avantages économiques».

Devant le constat d'une «incapacité généralisée à considérer les populations touchées comme des partenaires ayant des droits», la commission propose une nouvelle approche pour la conception de nouveaux barrages qui prenne en compte les droits humains, notamment ceux qui sont menacés par de tels projets, ainsi que les risques encourus par les populations. Il est, selon elle, prioritaire d'identifier les groupes concernés par la construction d'un grand barrage et de les impliquer dans l'élaboration du projet par une véritable participation aux négociations. C'est pourquoi la commission demande d'obtenir l'accord du public : «Les processus et mécanismes décisionnels doivent favoriser la participation éclairée de tous les groupes [concernés] et aboutir à une adhésion démontrable aux décisions clés.» La commission exige par ailleurs que ces groupes soient considérés comme prioritaires parmi les bénéficiaires du projet.

Ayant relevé la faiblesse de la prise en compte des critères sociaux et environnementaux, la commission demande encore que ceux-ci «revêtent la même importance que les facteurs économiques et finan-

ciers» quand il s'agit de décider s'il convient ou non d'édifier un barrage, car souvent il existe des alternatives à cette construction. C'est pourquoi elle demande que la priorité soit donnée «à l'amélioration de l'efficacité et de la viabilité des systèmes existants».<sup>5</sup>

### L'eau comme «bien public»

Mettre au même niveau de priorité l'efficacité économique, la question sociale et le respect de l'environnement suppose un profond changement de perspective. Jusqu'à présent, l'approche technique et économique a prévalu dans la gestion de l'eau douce comme dans d'autres secteurs. Pourtant, l'eau est un bien tout à fait particulier. Source de vie, elle assume aux yeux des sociétés et des religions des fonctions qui vont bien au-delà de la simple utilité. L'eau est un bien public, elle appartient à tous et son usage ne peut être accaparé par une personne ou un groupe.<sup>6</sup> Le 3<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu du 16 au 23 mars à Kyoto, au Japon, devait répondre à ces questions essentielles : comment régler la question de la propriété de l'eau ? qui possède l'eau d'un fleuve ?

Cela étant posé, la gestion de l'eau nécessite de grands investissements. L'infrastructure à mettre en place pour acheminer et traiter l'eau potable, irriguer les terres cultivables ou produire de l'électricité coûte cher. Qui doit en assumer les coûts et qui en bénéficiera ? Se pose donc une question de répartition qui nécessite une décision politique, car le marché seul ne peut la résoudre : il ne s'adresse en effet qu'à la demande solvable et laisse de côté la population qui ne dispose pas des moyens financiers pour accéder à l'eau nécessaire à sa subsistance.

Dans un tel contexte, la demande de la Commission mondiale des barrages d'impliquer directement et de manière active la population concernée conserve toute son

actualité et dépasse largement la question spécifique des barrages. Donner aux groupes concernés le plein accès aux processus de décision qui influent sur leur accès à l'eau et à l'énergie peut changer radicalement la nature des installations à financer. Il est alors fort probable que les petits barrages et une production d'énergie décentralisée seraient privilégiés, car de tels projets sont davantage en phase avec les moyens financiers et humains locaux.

Une telle évolution irait à l'encontre des intérêts à court terme des entreprises hydroélectriques et remettrait en cause le pouvoir des grandes agences de financement. Le débat risque donc d'être longtemps encore animé.

J.-C. H.

<sup>1</sup> *South China Morning Post*, 9 décembre 2002.

<sup>2</sup> La plupart de ces projets sont décrits sur le site Internet de l'International River Network : [www.irn.org](http://www.irn.org).

<sup>3</sup> En décembre 1996, le Conseil fédéral avait accordé à ABB et à Sulzer une garantie contre les risques à l'exportation (GRE) pour les fournitures destinées à la construction du barrage des Trois Gorges. En mars 2000, ABB s'étant retirée du secteur de la production électrique et ayant vendu sa participation à Alstom suisse, cette dernière à son tour a demandé une GRE (n.d.l.r.).

<sup>4</sup> Pour des informations concernant l'implication d'entreprises suisses dans la construction de grands barrages, voir [www.ladb.ch](http://www.ladb.ch).

<sup>5</sup> Les citations sont tirées du résumé en français du rapport de la **Commission mondiale des barrages**, *Barrages et développement, un nouveau cadre pour la prise de décisions. Tour d'horizon*. Le rapport complet en anglais, le résumé et les autres documents de travail de la commission sont disponibles à l'adresse suivante : [www.dams.org](http://www.dams.org).

<sup>6</sup> Cf. **Madeleine Bolliger**, *L'eau, un bien public*, in **choisir** n° 511-512, juillet-août 2002, pp. 23-26 (n.d.l.r.).